

Réf. : AVIS N°2020/07/20.06.23

**AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT**

Réuni le 23 juin 2020, via WebExMeetings, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, a remis à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble des programmes de cours de référence suivants :

- Domaine de la musique : guitare, harpe, trombone à coulisse, tuba, clavecin, orgue ;
- Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace : formation disciplinaire (HA-Formation transdisciplinaire en front commun) ;
- Domaine des arts de la parole et du théâtre : improvisation théâtrale ;
- Domaines communs : APT et musique : expression corporelle.

Il a également remis à l'unanimité un avis favorable au canevas de programme de cours de formation musicale (filière préparatoire et filière de formation – 2 années).

Propositions qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Yves DECHEVEZ



Président du Conseil général  
(FELSI)

M. Frédéric DEBECQ



Vice-président du Conseil général  
(CECP)